



« Le SACY - lien »

Infos

Bulletin d'Informations de la Commune n°51 - JUIN 2021
www.sacylegrand.fr

Éditorial

Chères Sacyliennes, Chers Sacyliens,

Ce mois de juin est synonyme d'un retour progressif aux habitudes de vie qui permettent aux uns et aux autres de se retrouver et de reprendre une vie sociale. Les campagnes de vaccination, toujours d'actualité s'étendant désormais aux plus jeunes, ont permis à de nombreuses personnes de se prémunir contre le virus de la COVID 19, mais la vigilance ne doit pas diminuer pour autant et les bonnes habitudes prises depuis plus d'un an, perdurer.

Un nouvel épisode orageux intense a entraîné de forts ruissellements dans les rues de Sacy le Grand. L'entretien des fossés déjà effectué en partie par les agents communaux va être complété par l'intervention d'un prestataire. Les dernières pluies ont également favorisé la repousse rapide des herbes et des espaces verts et les trois agents techniques n'ont eu de cesse d'intervenir dans chaque partie de la commune. Chacun est invité en complément à contribuer à la préservation de l'esthétisme de la commune (page 20).

Le camion de M Dorigny, présent chaque jeudi place de l'église et proposant des pizzas, a pu se réinstaller lors de la levée du premier couvre feu à 19 h. Cette offre commerciale validée par la mairie va à partir du **5 juillet**, être renforcée par la présence d'un nouveau camion Food Truck, **chaque lundi midi** sur le même emplacement. M Artison proposera des plats traditionnels à commander.

Les élections départementales et régionales vont avoir lieu dans un format inhabituel puisque les deux élections se dérouleront en même temps les **20 et 27 juin**, et que pour ce faire, les bureaux de vote seront déplacés dans la salle des sports de Sacy le Grand, afin de respecter les réglementations en vigueur.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro du sacylien les informations récentes de Sacy le Grand, des indications pour cet été et la rentrée de septembre et un point sur la plupart des dossiers gérés et suivis dans un contexte particulier.

Il est toujours compliqué d'organiser des événements majeurs, regroupant du monde, mais nous espérons reprendre quelques manifestations d'ici la fin de l'année.

Après une année scolaire encore compliquée et morcelée, je souhaite à l'ensemble des élèves et des étudiants de profiter d'un bel été, ainsi qu'à tous nos administrés.

Nous restons à vos côtés. Prenez soin de vous et de vos proches.

Sincèrement,
Le Maire
Muriel PERRAS JUPIN



Marais Vue du ciel

DANS CE NUMÉRO

Vie pratique.....	2
Point sécurité	3
Comptes administratifs 2020.....	4 / 5
Parc éolien.....	5
Budgets primitifs 2021	6 / 7
Cantine	7
Abattage des peupliers.....	8
Élections départementales et régionales.....	9
CCPOH.....	10 / 12
Bibliothèque / Linky.....	13
Informations diverses.....	14 / 15
Associations	16
Synthèse des délibérations..	17 / 19
Bien vivre ensemble.....	20





HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

MARDI: 15h00 à 19h00

☎: 03 44 29 94 16

JEUDI: 9h00 à 12h00 et de
15h00 à 17h00

FAX: 03 44 55 23 05

VENDREDI: 15h30 à 19h30

MAIL:

mairie@sacylegrand.fr



HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

MARDI: 9h00 à 12h00

SAMEDI: 9h00 à 12h00

MERCREDI: 15h00 à 18h00

☎: 03 44 72 18 11

VENDREDI: 9h00 à 12h00 et de
15h00 à 18h00

Bienvenue à Sacy-le-Grand

**Vous venez de vous installer dans notre commune.
Afin de mieux vous connaître, vous êtes invités à vous présenter au
secrétariat de mairie, muni de votre livret de famille.**

Nous vous remercions de cette démarche



LA MISSION LOCALE

La conseillère de la mission locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain, Sandrine Dermay assure des permanences à la mairie de Sacy le Grand sur rendez-vous.

Mission Locale de Clermont
3 rue Gérard Philippe
60600 CLERMONT
ml-clermont@wanadoo.fr

03 44 68 27 27

RECENSEMENT MILITAIRE

Au cours de l'année 2021 seront recensés tous les jeunes hommes et jeunes filles nés en 2005.

Se présenter au secrétariat de Mairie **dans le mois qui suit l'anniversaire** muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents ainsi que d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera remise. Celle-ci est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique, ainsi qu'au permis de conduire.

En cas de perte de celle-ci, vous pouvez contacter le Centre du Service National de Creil par téléphone au : **03 44 28 78 32.**



ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rendez-vous à la Maison de la Solidarité et des Familles de Liancourt:
03 44 10 78 70



Muriel PERRAS JUPIN

POINT SÉCURITÉ GENDARMERIE



Le dispositif Voisins vigilants est toujours actif mais en sommeil à cause de la crise sanitaire. La gendarmerie a cependant la volonté de tenter une réunion avant l'été en fonction des possibilités de réunion publique.

Point 2020 :

La commune est équipée de 12 caméras en vidéo protection depuis 2018.

Il est indiqué par les gendarmes que 20 réquisitions ont été effectuées en

2020, obligatoires pour visionner les caméras (fait pénal, plainte, domaine privé ou public, atteintes aux personnes ou aux biens, etc.). A la suite de la réquisition, il y a extraction des données et analyses.

Il faut un horodatage précis pour être exploitable juridiquement.

Lors du dépôt de plainte, il est demandé un horaire précis aux victimes.

La gendarmerie indique que les caméras ont un effet dissuasif. Il est constaté une stabilité des délits en 2019-2020, et une diminution sur 4 années.

La présence des gendarmes sur la commune a doublé entre 2019 et 2020.

Les gendarmes confirment une hausse de certains délits, au niveau des escroqueries et des atteintes aux biens, mais les chiffres sont stables. La crise n'a pas d'impact sur les méfaits.

Réglementation sur les caméras privées : les caméras privées sont autorisées après avoir effectué au préalable une demande en préfecture, mais il est interdit de filmer la voie publique et le propriétaire peut être sanctionné. La caméra dans un véhicule peut être utilisée dans le cadre d'une procédure.

La vidéoprotection est différente de la vidéosurveillance. Il n'y a pas de verbalisation possible de délit constaté dans le cadre de la vidéoprotection s'il n'y a pas de réquisition. Il n'est pas possible sur la base de photos d'émettre un procès-verbal.

Les infractions constatées au code de la route peuvent être sanctionnées **uniquement** dans le cadre de la vidéosurveillance.

La vidéo de surveillance est plus intrusive car une personne visionne et relève les infractions au code de la route. Seulement le coût est plus important puisque nécessite la mobilisation d'un personnel spécifiquement dédié.

La vidéo protection a un cadre légal strict.

La BTC de Catenoy est en lien direct désormais avec la brigade de Brenouille et 2 trajets par jour sont effectués et traversent Sacy le Grand.

Passage de camions dans la commune : Les gendarmes ont fait un point avec la BMO (Brigade Motorisée) qui indique que des contrôles sont organisés. Une demande d'accentuer les passages de la BMO sera remontée.

La BMO est plus spécialisée pour les problèmes de circulation et à même de verbaliser de façon plus « précise ».

Cependant les réseaux sociaux et appels de phares indiquent très rapidement les contrôles mis en place par la gendarmerie, ce qui limitent l'impact auprès des habitués du non respect du code de la route.

Moto : Une intervention de la gendarmerie a eu lieu alors qu'un groupe était stationné dans les bois deux weekends de suite et dont les comportements sur la route étaient plus que dangereux. Ce groupe de 6 jeunes étaient originaires de la région parisienne (95). Les gendarmes leurs ont conseillé de ne plus revenir. Le site a été présenté par d'autres. Des contrôles réguliers seront effectués.

Les gendarmes précisent qu'il n'y a pas plus de délit la nuit sans lumière que le jour.

Un point est fait régulièrement avec la gendarmerie et à plusieurs reprises la gendarmerie a été sollicitée pour intervenir à Sacy-le-Grand.



Muriel PERRAS JUPIN

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020



Le **compte administratif** représente les dépenses et les recettes de l'année précédente écoulee.

Les collectivités votent un budget prévisionnel **en fonctionnement** et **en investissement** pour l'année, avec les estimations des dépenses et des recettes, et le compte administratif est l'état, lorsque l'année est close, de ce qui a été réellement dépensé et perçu.

Le **compte de gestion** est le compte de suivi budgétaire de la trésorerie (percepteur) qui tout au long de l'année effectue le suivi des comptes des communes. Le compte de gestion doit correspondre au compte administratif de la commune.

La commune a donc des comptes administratifs et de gestion pour les budgets **eau, assainissement et communal** en clôture d'exercice budgétaire.

Compte administratif communal 2020 :

Budget communal : les comptes de l'année 2020 sont en excédent en fonctionnement de **131 675,68 euros** et en déficit en investissement de **- 516 012,48 euros**.

Dans ce cas précis l'excédent de fonctionnement vient en déduction de fait pour compenser une partie du déficit.

Le résultat est donc un déficit de **- 384 336,80 euros**.

Ce déficit s'explique notamment par la crise sanitaire qui a débuté au premier trimestre 2020 et qui a impacté, en le retardant, le calendrier prévisionnel de travaux et les perceptions de subventions liées de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP), mais qui a retardé également le versement de subventions de travaux terminés en 2019.

Les opérations comptables ont été inscrites en 2020 mais pour certaines, non perçues encore ou tout juste arrivées.

- ♦ Des subventions notifiées par le département et l'état en lien avec la MSP n'ont pas été perçues sur l'année 2020, alors que les dépenses ont été réglées, et sont donc en attente de versement en 2021 pour un montant de **456 568,29 euros**. Les subventions de la région viennent d'être perçues en 2021.
- ♦ Une subvention notifiée par le département en lien avec les travaux de la rue Jules Ferry terminés et payés, d'un montant de **33 230 euros** est en attente.
- ♦ Une subvention notifiée par le département de **22 360 euros** pour la salle des sports a été perçue en mars 2021.
- ♦ Des recettes inscrites en investissement qui en réalité, ont été déduites de factures de travaux et ne seront donc jamais perçues en subvention investissement : **- 50 521 euros**

L'excédent de fonctionnement qui habituellement est un plus, compense juste pour cette année une partie du déficit. L'affectation de résultat est de 0 euros.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 COMMUNE :

Fonctionnement	Dépenses	765 683,71 €
	Recettes	897 359,39 €
	Excédent	131 675,68 €
Investissement	Dépenses	1 514 953,26 €
	Recettes	998 940,78 €
	Déficit	- 516 012,48€

Déficit global : - 384 336,80 €



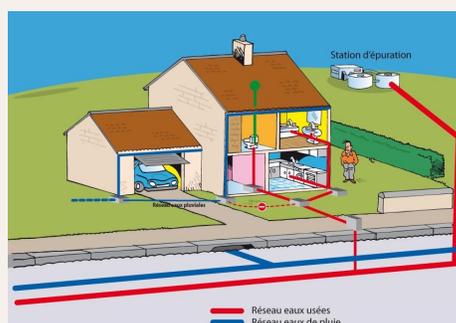
COMPTES ADMINISTRATIFS 2020



COMPTES ADMINISTRATIFS SERVICE EAU POTABLE 2020

Exploitation	Dépenses	10 429,75 €
	Recettes	23 524,57 €
	Excédent	13 094,82 €
Investissement	Dépenses	23 945,45 €
	Recettes	21 022,20 €
	Déficit	- 2 923,25 €

Excédent global : + 10 171,57 €



COMPTES ADMINISTRATIFS SERVICE ASSAINISSEMENT 2020

Exploitation	Dépenses	23 928,65 €
	Recettes	273 468,40 €
	Excédent	249 539,75 €
Investissement	Dépenses	6 026,08 €
	Recettes	122 237,69 €
	Excédent	116 211,61 €

Excédent global : + 365 751,36 €



PARC ÉOLIEN

Lors du conseil municipal du 24 mars 2021, le sujet de l'éolien a été inscrit à l'ordre du jour.

Le Maire informe être sollicitée régulièrement pour des demandes de rendez-vous par de nombreuses sociétés d'exploitations de parcs éoliens qui ont déjà pris contact avec des propriétaires fonciers.

Les travaux de terrassement pour le raccordement du parc éolien de la plaine d'Estrées ont été effectués sur une partie du territoire de Sacy le Grand, en limite d'un chemin communal situé dans la plaine agricole entre Avrigny et Ladrancourt.

Le conseil municipal a été amené à se prononcer sur sa position par rapport à l'implantation d'éoliennes à Sacy le Grand par l'intermédiaire d'un avis favorable ou défavorable à ce type de projet.

En complément des échanges entre les conseillers municipaux, **M. Michel DATIN, conseiller municipal délégué à l'environnement** signale que les éoliennes sont un énorme problème pour les oiseaux et un souci pour les marais.

Un avis défavorable de la commune a été émis sur un futur projet éolien, adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Cette délibération permet ainsi de fixer l'orientation prise par la commune.



Muriel PERRAS JUPIN

BUDGETS PRIMITIFS 2021

VOTE DU TAUX DES 2 TAXES



Depuis la réforme de la fiscalité directe locale, prévue par l'article 16 de la Loi de finances de 2020, les communes ne votent plus de Taxe d'habitation. La taxe foncière était auparavant divisée avec une partie destinée à la commune, et une partie au département. En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, la commune récupère la part départementale de la taxe foncière. Un coefficient correcteur est également appliquée dans le calcul.

Les taux de la taxe foncière et de la taxe foncière non bâtie ont été reconduits sur la base communale de 2020 soit :

Taxe foncière : **41,97** (ajout de la part auparavant allouée au conseil départemental)

Taxe foncière non bâti : **44,21**

Malgré le choix communal de conserver cette année encore les mêmes taux d'imposition, il y aura néanmoins une hausse mécanique due à la spécificité du calcul des impôts locaux datant de 1970. La valeur locative brute, élément pris en compte pour le calcul de la taxe foncière, est réévaluée par l'état chaque année depuis cette date.

EMPRUNT BUDGET INVESTISSEMENT



Le déficit constaté lors de l'adoption des comptes administratifs, le résiduel engagé de certaines opérations et l'inscription de quelques achats accompagnés de subventions impliquent un emprunt de **60 000 euros sur 5 ans** pour équilibrer le budget et permettre également de programmer quelques opérations à hauteur de 5000 euros qui n'avaient pas pu être inscrites pour cette année.

L'annuité est de 12 187,85 euros, supportable par la commune et moins impactante pour nos finances et le taux d'intérêt est à 0,52 %.

La commune engagera les travaux programmés rue de Sacy le Petit et au stade de football sur l'exercice 2022, le contexte actuel ne permettant pas de les entreprendre cette année.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE : Le budget proposé par chapitre est estimé en fonction de dépenses engagées, de devis demandés et d'une estimation basée sur l'an passé. Si le besoin se présente, des décisions modificatives seront proposées pour réajuster. Le budget primitif en recettes a été estimé au minima.

Fonctionnement	Dépenses	811 183,00 €
	Recettes	811 183,00 €
Investissement	Dépenses	963 846,49 €
	Recettes	963 846,49 €



BUDGETS PRIMITIFS 2021



BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU : le budget eau est un budget qui nécessite un ajustement supplémentaire à celui effectué en 2019 et 2020.

En effet lors de la présentation des rapports par SUEZ en décembre 2020, le délégataire a informé le conseil municipal que le réseau, qui est de 14,7 kms dans la commune, est vétuste par endroit.

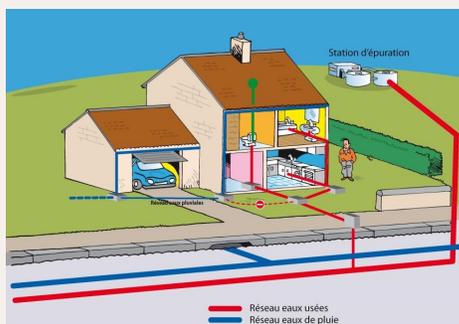
Pour information, le renouvellement **d'1 mètre de réseau est estimé à 250 euros.**

Afin d'anticiper d'éventuels travaux contraints par une fuite du réseau, il convient d'augmenter le coût de la surtaxe d'eau potable.

Celui-ci reste cependant inférieur à la moyenne nationale qui est de **1,23 € TTC le m3.**

Le coût actuel de la surtaxe d'eau potable est de **0,60 € / m3**. La surtaxe d'eau potable est augmentée de **0,30 centimes** et passe à **0,90 € / m3** pour 2021.

Exploitation	Dépenses	74 971,57 €
	Recettes	74 971,57 €
Investissement	Dépenses	39 394,82 €
	Recettes	39 394,82 €



BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT : Il est proposé de maintenir la surtaxe assainissement à **0,1323 €/m3**

Exploitation	Dépenses	281 339,75 €
	Recettes	281 339,75 €
Investissement	Dépenses	363 482,36 €
	Recettes	363 482,36 €

CANTINE SCOLAIRE

Une augmentation des tarifs cantine sera appliquée à partir de la rentrée de septembre 2021 qui se décompose comme suit :

1^{er} enfant : Tarif : **5,00 €** le repas

2^{ème} enfant (issu d'une même fratrie) : Tarif : **4,65 €** le repas



Une tarification avec majoration sera désormais appliquée si l'inscription n'a pas été effectuée au préalable : **6,00 €** le repas.

La commune s'équipe d'un logiciel cantine **PERISCOWEB** qui simplifiera les démarches d'inscription.

Cette nouveauté va permettre aux parents de régler par carte bancaire (ce qui n'est pas possible aujourd'hui) et d'optimiser la gestion cantine. Elle est également recommandée par la trésorerie afin de répondre au plus près des besoins, en proposant notamment un mode de paiement privilégié par nombre de familles.

Un coût de 0,05 centimes sera prélevé à la commune à chaque règlement par carte bancaire.



ABATTAGE DES PEUPLIERS

Le démarrage du chantier a commencé le lundi 22 mars à 07h30 par la mise en place des mesures de sécurité. Quatre barrières et l'affichage de l'arrêté municipal ont été mis en place par M Daniel Antoine et moi-même.



Une fois le secteur sécurisé, les bûcherons sont entrés en action.

Les premiers peupliers sont tombés secteur des Pointes, ainsi les trous d'eau ont été vite rebouchés par les racines des arbres coupés. Les souches ayant repris leurs emplacements

d'origine.

Les travaux d'abattage se sont poursuivis jusqu'au 29 mars. Notre présence régulière fut indispensable pour le bon déroulement des opérations.



Le stockage du bois a eu lieu sur la parcelle N°95 secteur Pré Bourbon près de la clôture des Buffles. Ce bois est entreposé pour une période de quatre à cinq mois avant d'être broyé sur place (bois de chauffage, plaquettes).



Pour ce qui est des grumes de 10 m de longueur x 0.60 m de diamètre, elles sont enlevées progressivement pour être acheminées vers la scierie. Celles-ci seront destinées à la fabrication d'emballages industriels.



Nous remercions M Olivier Vreven pour avoir autorisé le stationnement des engins sur sa propriété pour des raisons de sécurité contre le vol et la détérioration du matériel.

Les conditions météorologiques ont été très favorables à l'exploitation.

L'accès et la circulation ont été rétablis le 30 mars.

Nous avons procédé à l'élimination des déchets qui jonchaient le bord du chemin (éléments de carrosserie de voiture, bouteilles diverses, poteries, sacs poubelles, etc.).

Nous resterons vigilants au respect de la propreté de ce cheminement.

Michel DATIN

Conseiller municipal délégué à l'environnement



Muriel PERRAS JUPIN

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



Les élections départementales et régionales se dérouleront les **20 et 27 juin 2021**.

L'organisation conjointe de ces deux scrutins amène un aménagement exceptionnel des bureaux de vote afin de respecter les réglementations en vigueur.

Les opérations de vote se dérouleront donc pour ces élections dans la **salle des sports située dans le parc de la mairie (derrière la mairie, 88 rue Gambetta) de 8h00 à 18h00**.

Une pièce d'identité doit obligatoirement être présentée à l'entrée de la salle au contrôle d'identité.

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID 19, aucune manipulation de document ne sera effectuée par les assesseurs.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- **Carte nationale d'identité** (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- **Passeport** (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- **Carte d'identité de parlementaire** (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- **Carte d'identité d'élu local** (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- **Carte vitale avec photographie**
- **Carte du combattant** (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- **Carte d'invalidité** (en cours de validité) avec photographie ou **carte de mobilité inclusion** (en cours de validité) avec photographie
- **Carte d'identité de fonctionnaire de l'État** (en cours de validité) avec photographie
- **Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation** (en cours de validité) avec photographie, **délivrée par les autorités militaires**
- **Permis de conduire** (en cours de validité)
- **Récépissé valant justification de l'identité** (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- **Permis de chasser** (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). **Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.**



Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

LE PORTAGE DE REPAS

Ce service est ouvert à tous les Sacyliennes et les Sacyliens remplissant les conditions suivantes:

- Être à la retraite
- Être malade (sur présentation d'un certificat médical)
- Être invalide temporairement (sur présentation d'un certificat médical)
- Être handicapé



- Sortir de l'hôpital
- Être titulaire d'une carte d'invalidité

Si vous le souhaitez vous pouvez bénéficier de ce service, pour **6,50 € un repas** comprenant un potage, une entrée, un plat principal avec son légume, fromage, un petit pain individuel et dessert, livré chez vous, entre 8h et 12h30. **Les inscriptions pour le portage de repas, s'effectuent au Pôle services intercommunal ou sur le portail familles.**

LE SERVICE PETITE ENFANCE

La CCPOH propose différents modes d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans sur le territoire :

- ◆ Quatre crèches collectives
- ◆ Une crèche familiale comprenant 64 places
- ◆ Une halte garderie itinérante sur quatre communes du territoire
- ◆ Le relais Assistants Maternels

Le dossier de préinscription sera soumis à validation lors d'une commission d'admission.



PÔLE SERVICE INTERCOMMUNAL
1 PLACE LE CHÂTELIER
60700 PONT SAINTE MAXENCE
TÉL: 03 44 29 48 80

Mail: poleservices@ccpoh.fr

BIP POP



Bip Pop est une plateforme d'entraide locale qui met en relation les personnes de 60 ans et plus, qui ont besoin d'être accompagnées pour des petites courses de proximité, des balades et sorties, et souhaitent des visites de convivialité, avec des personnes qui veulent rendre service sur le territoire, sans contrainte ni obligation.

La mission de Bip Pop est de lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient avec ou sans accès internet/mobile.

Que vous soyez bénévoles volontaires ou futurs bénéficiaires, pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Pôle Services au 03 44 29 48 80.

LE SERVICE ENFANCE



La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte propose à chaque période de vacances scolaires (exceptés les congés de Noël) des accueils en centres de loisirs répartis sur le territoire.

Une navette gratuite en minibus est assurée et permet aux enfants de **Sacy le Grand** de bénéficier de ce service.

Renseignements à chaque période d'inscriptions auprès du Pôle services.



Accueil des enfants

16 h 30 / 18 h 30

à Sacy le Grand

le lundi, mardi,

Salle annexe de la bibliothèque

jeudi et vendredi

de Sacy le Grand

Inscriptions au Pôle Services
Intercommunal

de 7 h 30 / 8 h 45 et

LE MERCREDI LOISIRS

L'accueil du mercredi loisirs se fait à **SAINT MARTIN LONGUEAU**.

Un service de cantine est assuré par la CCPOH.

LE SERVICE JEUNESSE

La commune de **Sacy le Grand** bénéficie de l'un des quatre PRJ (Point Rencontre Jeunes) présents sur l'ensemble du territoire, « **L'ÉTAPE** ».

Situé à l'étage de la salle Bruno Mathé, cet espace intégralement dédié aux jeunes, accueille les adolescents de Sacy le Grand.

Renseignements auprès de la Manekine : 03 44 72 03 38

Été 2021 : poleservices@ccpoh.fr - 03 44 29 48 80 ou sur Facebook.

L'Atelier 17 regroupe Le Tiers Lieu Numérique et le Point Information Jeunesse. Ces deux pôles proposent de l'information, la documentation, l'orientation des publics et la formation numérique liée à l'emploi. Une nouvelle orientation en plein essor soutenue par les différents partenaires de l'emploi.

L'Atelier 17

Ouverture au public du lundi au jeudi de 14h à 18h - Le vendredi de 14h à 17h30

Le service est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h.

51 rue Charles Lescot

60700 Pont-Sainte-Maxence

Tél. : **03 44 61 55 12**

Mail : atelier17@ccpoh.fr



LA CCPOH DANS LE QUOTIDIEN DES SACYLIENS

LE SERVICE ENVIRONNEMENT



La CCPOH prend en charge toute la gestion de la collecte des déchets ménagers, de la collecte sélective, des déchets verts, des encombrants, du verre, des déchets atypiques.

La collecte des ordures sélectives a lieu le **jeudi matin** et les ordures ménagères **le jeudi après-midi**.

LES RÈGLES DE COLLECTE

1. Sortir son bac **la veille au soir du jour de collecte à partir de 19 h**.
2. Placer son bac avec la poignée côté route en mitoyenneté avec ceux des voisins.
3. Seul le conteneur est collecté. Les autres sacs ne sont pas collectés.
4. Une fois la collecte effectuée, lorsque cela est possible, rentrer son bac afin de faciliter le passage des piétons et d'éviter tout dommage résultant de la présence des bacs sur la voie publique.



Il est constaté de plus en plus des sorties de poubelles dès le mercredi midi ou en tout début d'après-midi.

Comme indiqué ci-dessus, pour des raisons d'hygiène, de salubrité et de praticabilité vous êtes priés de respecter les règles de collecte pour le confort du plus grand nombre.

Il est également rappelé que des poubelles trop remplies et débordantes sont susceptibles de se répandre sur le domaine public. Vous êtes invités à respecter le volume des contenants.

ENTRETIEN ET ÉLAGAGE

L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE : rappel de la réglementation

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire un danger pour les usagers du domaine public.

L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

La mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques. Sur le domaine privé, les propriétaires doivent entretenir les arbres débordant ou risquant de tomber sur les trottoirs et les espaces publics.

Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route. Les propriétaires de jardin doivent veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



HORAIRES DE LA
BIBLIOTHÈQUE

SAMEDI: 10h00 à 12h00

**Hors périodes
de vacances scolaires**

COMPTEUR LINKY

SICAE-OISE annonce l'arrivée du compteur Linky dans la commune de Sacy le Grand à compter du **1er août 2021**.

Pour rappel, le déploiement des compteurs Linky s'inscrit dans le cadre de la Directive Européenne 2009/72/CE transposée dans le code de l'énergie à l'article R341-8.

SICAE-OISE informera prochainement par courrier l'ensemble des administrés et le prestataire débutera les appels en vue des prises de rendez-vous.

La prise de rendez-vous pour la pose du nouveau compteur s'effectuera dans un créneau de 2 h : du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h et ce quel que soit l'emplacement du compteur.

Nous vous rappelons que l'intervention de remplacement du compteur est totalement gratuite.

Par ailleurs, la SICAE-OISE informe que les techniciens de son partenaire Parera Services seront identifiables nominativement au travers de leur badge qu'ils présenteront sur simple demande ainsi que par l'usage de véhicules floqués de la mention « Partenaire SICAE-OISE ».

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site internet <https://sicae-oise.fr/linky>.



ASSOCIATION COMMUNE VOISINE

Le Billard Club de Catenoy (60), en possession de 2 billards Français en 2m80 chauffés et d'un Snooker de 3m10, souhaite vous recevoir au sein de son association loi 1901.

Nous sommes ouverts de 09h00 à 22h00, toute l'année dans une salle climatisée.

Club de loisirs, vous êtes en possession des clefs du club et vous passez un bon moment entre adhérents (tes) et vos invités éventuels.

Notre tarif : 100 € la première année avec remise des clefs et 70 € les années suivantes.

Contact :

Mr Morel 06.12.63.25.30

Mail: billardclubcatenoy@orange.fr

Blog: <http://billardclubcatenoy.over-blog>





VISITE DE M LE DÉPUTÉ MAXIME MINOT



Le 25 mars 2021, **M Le Député Maxime Minot** est venu à la rencontre des élus du conseil municipal pour faire un point sur les différents dossiers en cours ou à venir de la commune de Sacy le Grand.

L'occasion a été ainsi donnée d'évoquer les sujets d'actualité, avec notamment la gestion de la crise COVID par la collectivité, mais également les projets qui pourront être lancés lorsque la situation sanitaire sera stabilisée.

ÉCOLE JEAN GAUTIER



L'entretien de nos bâtiments communaux requiert une attention particulière.

Après le démoussage du toit du bâtiment principal de l'école Jean Gautier l'été dernier, il est apparu nécessaire de refaire l'étanchéité de l'auvent situé au dessus de la porte d'entrée, pour éviter toute dégradation.

Les travaux ont été réalisés pour un montant de **1473 euros**.



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Après la finition effectuée en début d'année du trottoir longeant le bâtiment, une signalétique complémentaire a été installée à la maison pluridisciplinaire de santé afin d'orienter plus facilement les patients.

Ainsi le pôle dentaire et le pôle médical sont désormais fléchés et afin de limiter les stationnements de véhicules dans la rue, l'indication du parking réservé à la patientèle a été apposée à l'entrée.

Des panneaux directionnels compléteront prochainement cette signalétique.



PARKING DE LA BIBLIOTHÈQUE ET MARQUAGE AU SOL



La commune rénove les marquages au sol de la signalétique routière.

Les agents des services techniques ont entrepris depuis un mois de retracer les lignes de stationnement du parking situé sur la place de la bibliothèque et les lignes de stop et de cédez le passage dans la commune.





8 MAI 2021



Cette année encore, c'est en comité restreint que les élus de Sacy le Grand, maire, adjoints et conseillers délégués, accompagnés de M Raymond Boursier, président de l'association des anciens combattants, ont commémoré l'armistice du 8 mai 1945 qui mettait fin à la seconde guerre mondiale.



Il existe trois lieux de commémoration à Sacy le Grand qui sont fleuris à chaque manifestation.

Il est interdit de franchir les délimitations matérialisées par des barrières ou chainettes et de monter dessus.

Ces lieux sont à respecter en mémoire de ceux dont les noms sont gravés et de l'hommage qu'ils représentent.

Muriel PERRAS JUPIN



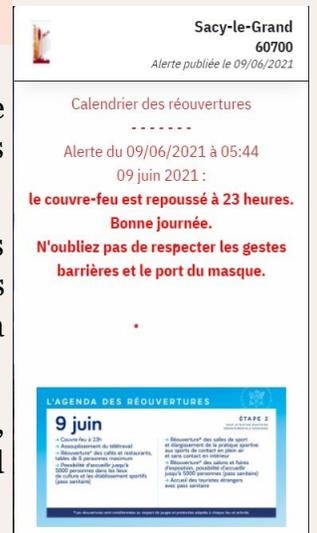
PANNEAU POCKET



Téléchargez Panneau Pocket sur votre Smartphone ou votre tablette, mettez votre commune en favori, et recevez les informations et les alertes en temps réel, où que vous soyez !

La commune de Sacy le Grand est équipée depuis quelques mois de cet outil de communication qui permet d'être informé des dernières nouvelles communales ou d'alertes générales liées à l'actualité.

Il suffit de télécharger sur votre téléphone ou tablette, l'application panneau pocket puis de sélectionner Sacy le Grand en favori. **240 smartphones sont déjà connectés.**



AGENCE POSTALE COMMUNALE



L'agence postale communale de Sacy le Grand propose de nombreux services complémentaires à l'envoi ou le retrait de courriers et colis.

La dernière nouveauté mise en place par La Poste est la possibilité de se procurer un forfait de téléphone avec des cartes prépayées sans engagements pour la France et l'étranger ainsi que des forfaits SIM. Pour plus d'information, vous pouvez vous rapprocher de votre agence postale.





ASSOCIATIONS

PRIX MALINS

La crise sanitaire de ces derniers mois ne nous a pas permis de rencontrer nos adhérents cette année mais le bureau de l'association est resté actif et de nouveaux membres sont venus nous rejoindre.

Nous avons également contacté différentes entreprises afin d'élargir la gamme des avantages proposés, quelques réponses sont encore en attente.

Cet hiver la commande organisée par M Briffault a permis aux adhérents de bénéficier d'un prix réduit sur l'achat de 11 500 litres de fioul. Les prochaines commandes sont à faire à partir de juillet pour une livraison prévue fin août.

Prix Malins est une association qui permet à ses membres de bénéficier de prix négociés dans des secteurs divers et variés. Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez simplement vous informer n'hésitez pas à nous contacter, nous vous renseignerons avec plaisir.

Avec le retour des beaux jours, nous vous souhaitons à tous de profiter du soleil et de passer d'agréables vacances.

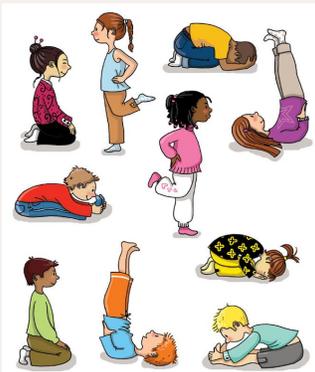
Nous espérons vous retrouver nombreux à l'assemblée générale qui est envisagée en septembre.

Facebook: PRIX Malins

par mail : prixmalins@yahoo.com

Téléphone : 06 40 40 85 78

La Présidente
Madame Saint-Léger



ASL GYM de SACY LE GRAND



CLUB DE LA BELLE EPOQUE



Les activités des associations de Sacy le Grand utilisant des locaux communaux ont été particulièrement compromises par les mesures sanitaires successives qui ont encore rythmées l'année en fermant par période l'accès aux ERP (Établissement Recevant du Public).

La commune a souhaité cependant maintenir son soutien au tissu associatif local par le biais d'un niveau de subvention équivalent ou adapté en 2021.

La reprise des activités a bien eu lieu à partir du 19 mai puis le 9 juin pour les associations sportives qui les avaient suspendues.

Muriel PERRAS JUPIN



SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 24 mars 2021

Le 24 mars 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos dans la salle des sports de la commune, sous la présidence de **Madame Muriel PERRAS JUPIN**, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : **PERRAS JUPIN, VREVEN PETIT, PARIS, DEFRANCE, DRÉVILLE, ANTOINE, ALVES DOS SANTOS, HERBEZ, DATIN, CHARBONNELLE, FIGUEIREDO, CARRARA, STURARO, DELAMOTTE, FARDEL, DROBNJAK.**

Absent excusé : Mme **CARRARA**, pouvoir à M **BEURAIN**

Absents : M **TORIO, M TUROWSKI**

Secrétaire élue : **Nathalie VREVEN PETIT**

Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal qui est une **Demande de subvention proposée par l'éducation nationale pour l'achat de 2 VPI (Vidéo Projecteur Interactif) pour l'école élémentaire. (Date de délai de dépôt de dossier le 31 mars 2021).** Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire accueille l'**adjutant-chef Duluart** de la Brigade de Brenouille et l'**adjutant-chef Texier** de la brigade de Catenoy pour un point sécurité concernant la commune de Sacy le Grand.

POINT SÉCURITÉ GENDARMERIE

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2021

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à l'unanimité des membres présents le 25/01/2021

ADOPTIONS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : BUDGET COMMUNAL, SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M **Daniel ANTOINE**, Conseiller municipal délégué - Voté sous la présidence de M **Daniel ANTOINE**, doyen d'âge - Adopté à 16 voix pour et 0 contre.

ADOPTIONS DES COMPTES DE GESTION 2020 : BUDGET COMMUNAL, SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 17 voix pour et 0 contre.

ADOPTIONS DES AFFECTATIONS DE RÉSULTATS 2020 : BUDGET COMMUNAL, SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M **Daniel ANTOINE**, Conseiller municipal délégué - Voté sous la présidence de M **Daniel ANTOINE**, doyen d'âge - Adopté à 16 voix pour et 0 contre.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ à LA CCPOH

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 17 voix pour et 0 contre.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'ŒUVRE AU SMOA

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 17 voix pour et 0 contre.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SMOA

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 17 voix pour et 0 contre.

POSITION DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A L'ÉOLIEN

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 17 voix pour et 0 contre.

DEMANDE DE SUBVENTION PROPOSÉE PAR L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ACHAT DE 2 VPI

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 17 voix pour et 0 contre

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune



SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Le 14 avril 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos dans la salle des sports de la commune, sous la présidence de **Madame Muriel PERRAS JUPIN**, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : **PERRAS JUPIN, VREVEN PETIT, PARIS, DRÉVILLE, HERBEZ, DATIN, CHARBONNELLE, FIGUEIREDO, CARRARA, STURARO, DELAMOTTE, DROBNJAK.**

Absents excusés : Mme **DEFrance**, pouvoir à Mme **VREVEN PETIT** ; M **ANTOINE**, pouvoir à M **DRÉVILLE** ; M **BEURAIN**, pouvoir à Mme **CARRARA** ; Mme **ALVES DOS SANTOS**, pouvoir à Mme **FIGUEIREDO** ; M **TORIO**, pouvoir à Mme **PERRAS JUPIN** ; M **FARDEL**, pouvoir à M **PARIS**

Absent: M **TUROWSKI**

Secrétaire élue : **Nathalie VREVEN PETIT**

PRÉSENTATION PAR M DAS GRACAS et M DECODTS DU PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND – PROJET EUROPÉEN LIFE

Rapporteurs : M. **Emmanuel DAS GRACAS** et M. **Herbert DECODTS** du conservatoire des espaces naturels des Hauts de France.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 MARS 2021

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à l'unanimité des membres présents le 24/03/2021

MARAIS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION ENTRE LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE ET LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

TARIF CANTINE :

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

VOTE DU TAUX DES 2 TAXES

Rapporteur : M **Jean-Luc PARIS**, 2^{ème} adjoint au maire - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

EMPRUNT BUDGET INVESTISSEMENT

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : COMMUNE – SERVICE EAU – ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune - Adopté à 18 voix pour et 0 contre.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Mme **Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune



SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Synthèse des délibérations du Conseil Municipal du 19 mai 2021

Le 19 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos dans la salle des sports de la commune, sous la présidence de **Madame Muriel PERRAS JUPIN**, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **PERRAS JUPIN, VREVEN PETIT, PARIS, DEFRANCE, DRÉVILLE, DATIN, CHARBONNELLE, FIGUEIREDO, BEURAIN, CARRARA, STURARO, TORIO, DELAMOTTE.**

Absents excusés : Mme Stéphanie HERBEZ, M Daniel ANTOINE, pouvoir à Mme Muriel PERRAS JUPIN, Mme Véronique DROBNJAK

Absents : Mme Isabelle ALVES DOS SANTOS, M Éric FARDEL, M Sébastien TUROWSKI

Secrétaire élue : Nathalie VREVEN PETIT

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

-Demande de subvention pour un fonds de concours auprès de la CCPOH

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2021

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVENANTS MAISON MÉDICALE

Rapporteur : **M Jean-Paul DRÉVILLE**, Conseiller délégué à la Maison de Santé Pluridisciplinaire-Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

CCPOH : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

AMÉNAGEMENT FONCIER RN 31 : PROPOSITION DE CANDIDATURES

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

NOMINATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT AU SMCTEUR

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

Arrivée de M. Marian BEURAIN à 19h40.

BUDGET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

TARIF BROCANTE

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCPOH

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire de la commune

Questions de Mme **Delphine STURARO**, conseillère municipale

BIEN VIVRE ENSEMBLE

HORAIRES RÉGLEMENTAIRES

Il est nécessaire de rappeler les horaires réglementaires permettant d'exercer des activités bruyantes, et que les infractions à ces dispositions sont passibles de contraventions.



L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999, se référant au code de la santé publique, fixe les créneaux suivants :

- ♦ Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, et de 13h30 à 19h30,
- ♦ Les samedis de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 19h00,
- ♦ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Ces consignes sont valables pour tout type de travaux entraînant des nuisances sonores. Il est également recommandé d'être vigilant par rapport au volume sonore de sources musicales, à la pratique d'activités sportives en groupe et au regroupement de personnes, qui entraînent au sein de rue, de place ou de quartier de la gêne pour les résidents. Le respect de tous est la règle du bien vivre ensemble.



J'AGIS POUR LA PRÉSERVATION DE L'ESTHÉTISME DE MA COMMUNE

Les méthodes de travail des agents de la commune ont évolué avec la mise en place de méthodes alternatives pour respecter l'interdiction d'utiliser des pesticides chimiques. Ils doivent passer notamment plus de temps à désherber. Le recrutement d'agents supplémentaires aurait pour effet d'alourdir un peu plus vos impôts alors même que nous nous efforçons de les contenir. C'est pourquoi, nous souhaitons que chacun participe en désherbant manuellement ou mécaniquement devant chez lui. Les pieds de murs sont considérés comme appartenant au domaine privé et donc à entretenir. En vous remerciant pour votre contribution.

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages). Vous devez remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie avant votre départ.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française



CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES :

- boire de l'eau en quantité suffisante
- mouiller son corps et se ventiler
- maintenir sa maison au frais: fermer les volets le jour
- donner et prendre des nouvelles de ses proches

Les comptes rendus et procès verbaux sont affichés en version intégrale sur les emplacements administratifs prévus à cet effet et mis en ligne sur notre site internet:

www.sacylegrand.fr

Directrice de la publication : Muriel PERRAS JUPIN ; Mise en page : Muriel PERRAS JUPIN

Photos : BILLARD CLUB de CATENOY, Alain BROUESSE, Services CCPOH, Théo COCCILO, Jean-Paul DRÉVILLE, Secrétariat de Mairie, Jean-Luc PARIS, Muriel PERRAS JUPIN.



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique